

xxvii.  
Désordres  
qui régnerent  
dans  
les colonies  
hollandaises.

dais ont successivement formées dans la Guiane.

Il est déplorable, et le sera long-temps, peut-être toujours, à moins que le gouvernement ne trouve dans sa sagesse, dans sa générosité ou dans son courage un expédient pour décharger les cultivateurs du poids accablant des dettes qu'ils ont contractées.

Ce sont les gouvernemens qui, dans les temps modernes, ont donné l'exemple des emprunts. La facilité d'en obtenir, à un intérêt plus ou moins onéreux, les a presque tous engagés ou soutenus dans des guerres que leurs facultés naturelles ne comportaient pas. Cette manie a gagné les villes, les provinces, les différens corps. Les grandes compagnies de commerce ont encore beaucoup étendu cet usage, et il est devenu ensuite très-familier aux hommes audacieux que leur caractère poussait aux entreprises extraordinaires.

Les Hollandais, qui, dans la proportion de leur territoire ou de leur population, avaient plus accumulé de métaux qu'aucun autre peuple, et qui n'en trouvaient pas l'emploi dans leur industrie toute étendue qu'elle était, ont cherché à les placer utilement dans les fonds publics de toutes les nations, et même dans les spéculations des particuliers. Leur argent a surtout servi à défricher en Amérique quelques colonies étrangères, et les leurs principalement. Mais la précaution qu'ils avaient eue de se faire hypothéquer les

plantations de leurs débiteurs n'a pas produit l'effet qu'ils en attendaient. On ne leur a plus remboursé les capitaux; on ne leur a même plus payé les intérêts, lorsque les denrées de ces établissemens ont perdu de leur ancien prix. Les contrats passés avec des cultivateurs devenus indigens sont tombés cinquante, soixante, quatre-vingts pour cent au-dessous de leur valeur primitive.

C'est un désordre tout-à-fait ruineux. Inutilement on examinerait s'il faut l'attribuer à l'avidité des négocians fixés à Amsterdam, ou à l'inertie, aux folles dépenses des colons transplantés au-delà des mers. Ces discussions ne diminueraient pas le mal: il faut laisser aux oisifs les questions oiseuses. Qu'ils écrivent, qu'ils disputent; si cela n'est pas fort utile, cela n'est pas fort nuisible: mais ce ne sont pas des discours, c'est de l'action qu'il faut dans un incendie. Tandis qu'on perdrait son temps à examiner quelle a été la cause, quels ont été les ravages, et quels sont les progrès du feu, l'édifice serait réduit en cendres. Un soin pressant doit occuper les états-généraux. Qu'ils tirent la vaste contrée soumise à la Hollande, depuis la rivière de Pomaron jusqu'à celle de Marony, de l'inquiétude qui l'engourdit, de la misère qui l'accable, et qu'ils lèvent ensuite les autres obstacles qui s'opposent si opiniâtrément à ses progrès.

Celui qui vient du climat parait le plus difficile

à surmonter. Dans cette région, l'année est partagée entre des pluies continuelles et des chaleurs excessives. Il faut disputer sans interruption à des reptiles dégoûtans des récoltes achetées par les travaux les plus assidus. On est exposé à périr dans les langueurs de l'hydropisie ou dans des fièvres de toute espèce. L'autorité n'a point de force contre ces fléaux de la nature. Le remède, s'il y en a un, sera l'ouvrage du temps, de la population, des défrichemens.

Ce que les lois peuvent, ce qu'elles doivent, c'est de réunir au corps de la république des possessions abandonnées comme au hasard à des associations particulières qui s'occupent peu ou mal de toutes les parties de l'administration dans les pays soumis à leur monopole. Les empires se sont tous convaincus, un peu plus tôt, un peu plus tard, de l'inconvénient de laisser les provinces qu'ils ont envahies dans l'autre hémisphère, à des compagnies privilégiées, dont les intérêts s'accordaient rarement avec l'intérêt public. Ils ont enfin compris que la distance ne changeait point la nature du pacte exprès ou tacite entre le ministère et les sujets; que quand les sujets ont dit, nous obéirons, nous servirons, nous contribuerons à la formation et à l'entretien de la force publique, et que le ministère a répondu, nous vous protégerons au dedans par la police et par les lois, au dehors par les négociations et par les armes, ces conditions devaient

également s'accomplir de part et d'autre, de la rive d'un fleuve à la rive opposée, du rivage d'une mer à l'autre rivage; que la protection stipulée venant à cesser, l'obéissance et les secours promis étaient suspendus de droit; que si les secours étaient exigés, lorsque la protection cessait, l'administration dégénérait en brigandage tyrannique; qu'on était dispensé du serment de fidélité envers elle; qu'on était libre de s'affranchir d'un mauvais maître et de s'en donner un autre; qu'on rentrait dans l'état de liberté absolue, et qu'on recouvrait la prérogative d'instituer telle sorte de gouvernement qu'on jugerait le plus convenable. D'où ils ont conclu que leurs sujets du Nouveau-Monde avaient autant de droit que ceux de l'ancien à ne dépendre que du gouvernement, et que leurs colonies seraient plus florissantes sous la protection immédiate de l'état que sous une protection intermédiaire. Le succès a généralement démontré la solidité de ces vues. On ne voit que les Provinces-Unies qui soient restées fidèles à leur premier plan. Cet aveuglement ne saurait durer. Lorsqu'il sera dissipé, la révolution se fera sans secousse, parce qu'aucun des corps qu'il faut anéantir n'a intérêt à la traverser: elle se fera même sans embarras, parce qu'aucun de ces corps n'a un seul navire, ne fait le moindre commerce. Alors les possessions hollandaises de la Guiane formeront un tout capable de quelque résistance.

Dans l'état actuel des choses, Berbiche et Essequebo repousseraient à peine un corsaire entreprenant, et seraient obligés de capituler à l'approche de la plus faible escadre. La partie orientale, que son importance expose davantage à l'invasion, est mieux défendue. L'entrée de la rivière de Surinam est assez difficile à cause de ses bancs de sable. Cependant les bâtimens qui ne tirent pas plus de vingt pieds d'eau, peuvent y entrer lorsque la mer est haute. A deux lieues de l'embouchure, le Commawine se jette dans le Surinam. C'est à cette jonction que les Hollandais ont établi leur défense. Ils y ont placé une batterie sur le Surinam, une autre batterie sur la rive droite du Commawine, et une citadelle appelée Amsterdam, à la rive gauche. Ces ouvrages forment un triangle, dont les feux qui se croisent ont le double objet d'empêcher que les vaisseaux n'aillent plus avant dans l'une des deux rivières et ne puissent entrer dans l'autre. La forteresse, située au milieu d'un petit marais, n'est abordable que par une chaussée étroite, où l'artillerie écarte toute approche. Elle n'a besoin que d'une garnison de huit ou neuf cents hommes. Flanquée de quatre bastions, entourée d'un rempart de terre, d'un large fossé plein d'eau, d'un bon chemin couvert, elle n'a d'ailleurs, ni poudrière, ni magasin voûté, ni aucune espèce de casemates. Trois lieues plus haut, on trouve sur le Surinam une batterie fermée, destinée à couvrir le port et

la ville de Paramabiro. On la nomme Zelandia. Une pareille batterie, qu'on appelle Sommeswelt, couvre le Commawine, à une distance à peu près égale. La colonie a pour défenseurs ses milices, douze cents hommes de troupes réglées et deux compagnies d'artillerie.

Réunissez à cet établissement les deux autres ; faites un ensemble de ces territoires divisés, et ils se prêteront mutuellement quelque appui. La république elle-même, accoutumée à porter un œil vigilant sur un domaine devenu plus spécialement le sien, le couvrira de toute sa puissance. Ses forces de terre et de mer seront employées à le garantir des dangers qui pourraient le menacer du côté de l'Europe, à le délivrer des inquiétudes qui, dans le continent même, l'agitent sans cesse.

Les Hollandais exercent dans la Guiane, contre les noirs, des cruautés inconnues dans les îles : la facilité de la désertion sur un pays immense a donné lieu vraisemblablement à cet excès de barbarie. Sur le plus léger soupçon, un maître fait mourir son esclave en présence de tous les autres, mais avec la précaution d'écarte les blancs, qui seuls pourraient déposer en justice contre cette usurpation de l'autorité publique.

Ces atrocités ont poussé successivement dans les forêts une multitude considérable de ces déplorables victimes d'une avarice infâme. On leur

a fait une guerre vive et sanglante sans parvenir à les détruire. Il a fallu enfin reconnaître leur indépendance ; et depuis ces traités remarquables, ils ont formé plusieurs hameaux, où ils cultivent assez paisiblement les denrées de nécessité première sur les derrières de la colonie.

D'autres noirs ont quitté leurs ateliers. Ces fugitifs, toujours errans, tombent inopinément tantôt sur une frontière, et tantôt sur une autre, pour piller des subsistances, pour ruiner les plantations de leurs anciens tyrans : en vain les troupes sont dans une activité continuelle pour contenir ou pour surprendre un ennemi si dangereux. Des avis secrets le mettent à l'abri de tous les pièges, et dirigent ses incursions vers les lieux sans défense.

Il me semble voir ce peuple esclave de l'Égypte qui, réfugié dans les déserts de l'Arabie, erra quarante ans, tâta tous les peuples voisins, les harcela, les entama tour à tour ; et par de légères et fréquentes incursions prépara l'invasion de la Palestine. Si la nature forme par hasard une grande âme dans un corps d'ébène, une tête forte sous la toison d'un nègre ; si quelque Européen aspire à la gloire d'être le vengeur des nations foulées depuis deux siècles ; si même un missionnaire sait employer à propos l'ascendant continuel et progressif de l'opinion contre l'empire variable et passager de la force.... faut-il que la barbarie de notre police européenne ins-

pire des vœux de sang et de ruine à l'homme juste et humain qui médite les moyens d'assurer la paix et le bonheur de tous les hommes ?

La république prévient la subversion de ses établissemens, en donnant un frein salutaire aux caprices et aux fureurs de ses sujets. Elle prendra aussi des mesures efficaces pour faire arriver dans ses rades le fruit de leurs travaux qui, jusqu'à nos jours, en a été trop souvent détourné.

Les plus grands propriétaires de la Guiane hollandaise vivent en Europe. On ne voit guère dans la colonie que les agens de ces hommes riches, ou ceux auxquels la médiocrité de leur fortune ne permet pas de confier à des mains étrangères le soin de leurs plantations. Les consommations de pareils habitans ne peuvent qu'être extrêmement bornées : aussi les navigateurs de la métropole qui vont chercher les productions cultivées dans cette partie du Nouveau-Monde, n'y portent-ils que des choses du premier besoin, rarement et peu d'objets de luxe ; encore les négocians hollandais sont-ils réduits à partager cet approvisionnement, tout faible qu'il est, avec les Anglais de l'Amérique septentrionale.

Ces étrangers ne furent d'abord reçus que parce qu'on ne pouvait pas se passer de leurs chevaux. La difficulté d'en élever, et peut-être d'autres causes, ont perpétué cette liberté. Les chevaux servent tellement de passe-port aux hommes, qu'un bâtiment qui n'en apporterait

pas un nombre proportionné à sa grandeur, n'entrerait point dans les ports. Mais s'ils viennent à périr dans la traversée, il suffit qu'on en montre les têtes, pour être admis à vendre toute espèce de comestibles. Une loi défend de donner à ces navigateurs autre chose en paiement que des sirops et des eaux-de-vie de sucre : elle est peu respectée. Les nouveaux Anglais, avec le droit qu'ils ont usurpé d'importer tout ce qu'ils veulent, exportent les denrées les plus précieuses de la colonie, et se font encore livrer de l'argent, ou des lettres de change sur l'Europe. Tel est le droit de la force, dont les peuples républicains usent, non-seulement avec les autres nations, mais entre eux. Les Anglais agissent à peu près avec les Hollandais, comme firent les Athéniens à l'égard des Méliens : *De tout temps, le plus faible cède au plus fort*, disait Athènes aux insulaires de Mélos ; *nous n'avons pas fait cette loi ; elle est aussi vieille que le monde et durera autant que lui*. Cette même raison, qui sied si bien à l'injustice, fit qu'Athènes fut à son tour subjuguée par Lacédémone, et détruite par les Romains.

xxviii.  
Les pertes  
que font les  
Hollandais  
doivent  
rendre la  
république  
très-attentive  
sur ses  
possessions  
d'Amérique.

Les Provinces-Unies n'ont pas donné à leurs possessions de l'autre hémisphère l'attention qu'elles méritaient, quoique les brèches que recevait coup sur coup leur fortune fussent bien propres à leur ouvrir les yeux. Si le tourbillon de sa prospérité n'eût aveuglé la république, elle aurait aperçu dans la perte du Brésil les pre-

mières sources de sa décadence. Dépouillée de cette vaste possession, qui, dans ses mains, pouvait devenir la première colonie de l'univers, qui devait couvrir le vice ou la petitesse de son territoire d'Europe, elle se vit réduite à n'être que ce qu'elle était avant cette conquête, le facteur des nations. Alors se forma, dans la masse de ses richesses réelles, un vide que rien n'a rempli depuis.

Les suites de l'acte de navigation que fit l'Angleterre, ne furent pas moins funestes à la Hollande. Dès lors, cette île cessant d'être tributaire du commerce de la république, devint sa rivale, et bientôt acquit sur elle une supériorité décidée en Afrique, en Asie, en Amérique.

Si les autres nations avaient adopté la politique anglaise, la Hollande touchait au terme de sa ruine. Heureusement pour elle, les rois ne conquirent pas, ou ne voulurent pas assez la prospérité de leurs peuples ; cependant, à mesure que les lumières ont pénétré dans les esprits, chaque gouvernement a tenté d'entreprendre le commerce qui lui était propre : tous les pas qu'on a faits dans cette carrière ont resserré l'essor de la Hollande. La marche actuelle fait présumer que chaque peuple aura tôt ou tard une navigation relative à la nature de son territoire, à l'étendue de son industrie. A cette époque, où tout semble entraîner le destin des nations, le Hollandais, qui a dû sa fortune autant à l'indolence et à